

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE**  
**WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**Arrêté n° 2015/03**  
**Portant alignement individuel**

**Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,**

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune arrêté le 03/04/2009 et modifié le 10/11/2011 et le 01/02/2013 ;

Vu la lettre de Maître Gabriel WEYL en date du 8 décembre 2014, par laquelle il a demandé un arrêté d'alignement individuel pour l'immeuble sis au 3 rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La limite entre le domaine public et l'immeuble sis au 3 rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg, dont les références cadastrales sont les suivantes : section 2 n° 246, est conforme à celle qui existe aux services du cadastre, dont le plan est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 05/01/2015

Le Maire,  
Alain NORTH